



RÈGLEMENT CONCOURS DESSINS

ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU

La Ville de Duclair souhaite organiser un concours de dessins dans le cadre de la **Fête du Canard et de la Gastronomie** afin d'associer les enfants de la commune ou scolarisés à Duclair de 3 à 12 ans. La Ville sollicite l'imagination des plus jeunes en leur proposant de réaliser un dessin en rapport avec cette fête (canard, volatile, ferme, bac, mairie...).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert jusqu'au vendredi 23 août 2024, en participation libre et gratuite. Un enfant peut présenter un seul dessin. S'agissant de mineurs, la participation au jeu-concours se fait sous la responsabilité du (de la) représentant(e) légale(e).

CONDITIONS DE RÉALISATION

Les participants doivent produire leur dessin sur une feuille de papier au format A4. Toutes les techniques sont acceptées : dessins, collage, découpage, création numérique etc.

La mention « Fête du Canard » doit apparaître sur le dessin.

Des informations personnelles doivent être portées au verso du dessin :

- Prénom et nom – âge – adresse de messagerie ou contact téléphonique.

DATES DE VALIDITÉ

Les dessins doivent être reçus au plus tard le vendredi 23 août 2024 à la mairie de Duclair. Ils peuvent être :

- Envoyés par la poste à l'adresse suivante : Mairie de Duclair – Place du Général de Gaulle – 76480 Duclair
- Déposés à l'accueil de la mairie (ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h). Il y a une boîte aux lettres auprès de l'entrée.
- Envoyés par messagerie à : communication@duclair.fr et en copie : responsable-com@duclair.fr

EXPOSITION DES DESSINS

Tous les dessins reçus qui répondent aux conditions de réalisation seront exposés à la mairie lors de la Fête du Canard et de la Gastronomie, le dimanche 1^{er} septembre 2024.

DROITS D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

Les dessins envoyés ne seront pas restitués et sont cédés libres de droit à la Ville de Duclair. Ils seront conservés aux Archives municipales. Tous les participants au jeu et leurs responsables légaux donnent le droit à la Ville de Duclair d'utiliser leurs noms et prénoms afin d'y associer les dessins dont ils sont l'auteur sur les supports qui lui conviendront.

Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, et la Ville pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles demandées sont obligatoires pour participer au présent jeu et ne sont destinées qu'à la Ville de Duclair. Elles ne seront utilisées que pour contacter les participants dans le cadre du jeu, et pour les inviter à de futurs évènements organisés par la Ville.